

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-quatre janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : - Damien VIGUIER qui a donné procuration à Didier MAHOUX.
- Laurence ROUSSET.

Date de la convocation : 17/01/2019
Date d'affichage : 17/01/2019

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) Frais de parution et de commissaire-enquêteur à la charge des acquéreurs dans le cadre de l'enquête publique relative au déclassement en vue de son aliénation d'une partie de la Place René Cassin et à la désaffectation en vue de son aliénation du chemin rural de la Ginestière

Suite aux délibérations du 18/10/2018 concernant les projets cités en objet et sollicitant l'enquête publique, Monsieur le Maire, après avoir rencontré le commissaire-enquêteur Monsieur Jean-Claude BARTHES, informe les conseillers qu'il y a possibilité de procéder à une enquête publique unique, de mettre à la charge des acquéreurs les frais de parution dans les journaux ainsi que les honoraires du commissaire-enquêteur. Ces frais peuvent être répartis à charge égale entre les acquéreurs. Il rappelle que les frais de géomètre et de notaire ont déjà été mis à la charge des acquéreurs lors des délibérations du 18/10/2018. Il annonce que l'enquête publique sera ouverte du lundi 4 mars 2019 au vendredi 22 mars 2019 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- que les frais de parution dans les journaux de l'avis d'enquête publique ainsi que les honoraires du commissaire-enquêteur soient à la charge des acquéreurs et répartis à part égale entre eux.

2°) Fixation du montant du loyer du logement n°3 du Presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire soit un loyer mensuel de 370 € et un montant de charges mensuel de 20 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de bail.

3°) PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle ainsi qu'un plan de financement pour l'école qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

4°) DEMANDE DE D. E. T. R. au titre de l'année 2019 (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux) POUR L'ECOLE

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter la D. E. T. R. au titre de l'année 2019 au taux de 35 % soit 108 183.29 € pour ce projet

5°) PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE SPORTIVE

Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle du projet ainsi qu'un plan de financement qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

6°) DEMANDE DE D. E. T. R. au titre de l'année 2019 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE SPORTIVE

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter la D. E. T. R. au titre de l'année 2019 au taux de 35 % soit 12 302.82 € pour ce projet.

7°) Choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'entretien des espaces verts est devenu très important au fil des années ; en période de tonte, il serait souhaitable qu'un prestataire

extérieur entretienne le terrain de foot et ses abords, c'est pourquoi il a demandé des devis aux entreprises suivantes :

- APAJH ESAT BRACONNAC : 7 200.00 € HT soit 8 640.00 € TTC.
- FP2L PAYSAGES : 7 080.00 € HT soit 8 496.00 € TTC.

Les conseillers prennent acte de ces propositions et il est décidé d'en débattre lors de la préparation du budget. Pour l'instant, aucune décision n'est prise.

8°) DENOMINATION D'UNE ROUTE SUITE A L'IMPLANTATION DE FUTURES CONSTRUCTIONS DANS LE SECTEUR DE L'OURTALARIE

Suite à l'implantation de futures constructions dans le secteur de « l'Ourtalarié », Monsieur le Maire estime qu'il serait souhaitable de dénommer cette route et d'y attribuer des numéros, afin que les services postaux puissent distribuer le courrier correctement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de dénommer cette route « Route de la Méjane ».
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette information aux futurs riverains, aux services postaux, aux services de secours et aux services des impôts.

QUESTIONS DIVERSES

- **Prestations repas scolaires et personnes âgées** : M. le Maire a demandé à l'Entreprise ALGANS un devis pour la réalisation et la livraison des repas scolaires et des repas livrés aux personnes âgées de Carbes et de Fréjeville. Les tarifs sont comparés à ceux de la cuisine centrale de Castres.

Il conviendra de discuter de ces propositions avec les représentants de la Mairie de Carbes et de Castres.

- **Containers ordures ménagères et tri sélectif à Aupillac** : M. le Maire informe les conseillers que ces containers doivent être déplacés car leur accès est régulièrement inondé. Un rendez-vous sera pris avec les services techniques de la CCLPA pour identifier le nouvel emplacement.

- **Nettoyage de la route d'Aupillac** : M. le Maire confirme que la route d'Aupillac a été nettoyée correctement par le riverain qui l'avait salie.

- **Voirie 2019** : Didier MAHOUX signale que le vice-président de la commission voirie de la CCLPA et le technicien sont venus sur place pour recenser les voies à goudronner courant 2019. Le projet de goudronnage est établi pour les voies suivantes :

- * Ferme d'Aupillac vers le Pont de la Crémade
- * La Doumérié vers le Pont Vieux

Pour ce qui est de l'entretien, du point à temps sera effectué sur l'ensemble de la voirie.

- **Statue de Saint-Barthélémy** : Christophe MAURIES signale qu'elle a été mise en place.

- **Photocopieur pour l'École** : Christophe MAURIES a rencontré la société ALKIA dans le cadre de la révision du contrat de location qui arrivait à expiration et a réalisé une étude comparative par rapport à leurs propositions ; la décision des conseillers se porte sur du matériel reconditionné. Il rencontrera les enseignants pour identifier plus précisément leurs besoins.

-La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au Jeudi 28 février 2019.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.



Claude ALBA
Maire